VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du Mercredi 12 Février 2025

Délibération n°8
DEL 2025/008

OBJET : « L'Art de la rencontre » 2025	
Date de convocation : 06 février 2025	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 12 février 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - - M. SCUGLIA Domenico - - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine -- M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 7
M. MEHDI Saïd (pouvoir Mathieu BLESS)
M. ORTEGA Fernand (pouvoir Domenico SCUGLIA)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir Céu DA COSTA)
M. GRAU Jean-Michel (Pouvoir Nicolas HERRET)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir Kamel BATAOUI)
Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)
M. MAJDOUBI Saïd (pouvoir Éric DURAND)

Absents sans pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme PHALIPPOU Martine

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

La ville favorise la rencontre entre la création contemporaine et la filière cuir de Graulhet.
Ce projet a pour objectif de montrer la richesse du savoir-faire graulhétois en rassemblant artistes, designers et artisans du cuir sur cette matière, et plus largement autour du savoir-faire industriel de la commune.
Cette émulation met en exergue le génie artistique et l'excellence de l'industrie du cuir à Graulhet, en favorisant l'émergence de nouveaux talents.
Aujourd'hui, la ville renaît : des industries et des artisans revalorisent la matière par le biais d'un savoir-faire unique local, en se tournant vers le semi-luxe et le luxe. Aussi, un mouvement de redynamisation émerge pour redonner une seconde vie au patrimoine architectural, tourné vers la culture et l'art.

Fort de ce constat, la ville associée au *Centre d'art Le Lait* et à l'association *Graulhet le cuir* souhaite poursuivre cet événement annuel :

- -Une résidence d'artiste/designer au cœur des entreprises du cuir du territoire sur une période d'environ trois mois consacrée à la rencontre entre créativité artistique et savoir-faire industriel.
- -Un plan de communication et des actions de médiation à destination des professionnels de la filière cuir et des autres filières (locales, régionales ou nationales), des publics empêchés, des scolaires et du grand public.

Ces rencontres permettront de promouvoir le savoir-faire et les capacités d'innovation des mégissiers et des maroquiniers. Si l'exploration de la création contemporaine est au centre de « L'Art de la rencontre », les liens entre les entreprises et la création artistique en sont le socle.
Ces rencontres sont intégrées à la programmation de la Maison des Métiers du Cuir et aux visites en entreprises « Graulhet, le cuir dans la peau » organisées par la Toscane Occitane.

Un tel événement a pour ambition de valoriser les réflexions engagées par les acteurs du cuir de Graulhet sur l'avenir de la filière et de leur donner une visibilité nationale voire internationale. Ce projet met en évidence le territoire de Graulhet et son patrimoine culturel avec comme clef d'entrée le savoir-faire des entreprises. Il permet d'accentuer le sentiment d'appartenance et de fédérer public, entreprises et acteurs locaux. Enfin, il s'agit d'encourager les entreprises locales à la recherche et à l'innovation au contact des artistes et designers dont certains ont été rappelés pour développer et renforcer l'image de marque des entreprises.
Avec un budget prévisionnel 2025 de 35 621 € TTC, le projet a fait l'objet de demandes de subventions auprès de divers organismes (DRAC, Région Occitanie, Département du Tarn et Agence Nationale Cohésion des Territoires - ANCT -).
Vu les subventions attribuées en 2024 par la Région Occitanie, le département du Tarn et la DRAC ainsi que la participation de la filière cuir de Graulhet lors des quatre précédentes éditions,

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet intitulé « L'Art de la rencontre » prévu au printemps 2025 à Graulhet,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, du projet d'événementiel intitulé « L'Art de la Rencontre » (édition 2025) pour un montant estimé à 35 621 € TTC.

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Financeurs	Montant
Hébergements - caterings - déplacements	5 000,00	Etat : DRAC Eté culturel	6 000,00
Fournitures	3 000,00	Etat : DRAC Contrat de ville	2 500,00
Bourse de résidence	4 500,00	Région Occitanie	5 600,00
Commission d'exposition Centre d'Art le Lait	5 000,00	Département Tarn	4 000,00
Droits d'exposition	1 000,00	Alliance France Cuir	2 000,00
Transport d'œuvres	1 000,00		
Communication - publicité - réception	4 000,00		
Frais de réception - vernissage	800,00		
Charges de personnel	7 396,00		
Charges directes	31 696,00	Recettes directes	20 100,00
Charges bâtiment	3 925,00	Autofinancement	15 521,00
Charges indirectes	3 925,00	Ressources propres	15 521,00
Total Général	35 621,00	Total Général	35 621,00

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Le secrétaire de séance : **Martine PHALIPPOU**

Déposée en Préfecture le : 25 FEV. 2025

Publiée le : 25 FEV. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »